



Le mardi 24 Juin 2025



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 24 JUIN 2025 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juin 2025

Présents : **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**.

Excusés : **Gilles Avakian**, (procuration à Patrick Brès), **Christian Roggero** (procuration à Sandra Mathieu)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 17 – 2025 : Approbation du rapport d'activité du SDTV de la Drôme pour l'année 2024

Le maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV. Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux maires de chaque commune membre de tous les EPCJ.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2024.

Vu la délibération 2025 du rapport d'activité 2024 du SDTV

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2024, il est demandé en conséquence, aux membres du conseil municipal d'en prendre acte.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com – Site : <https://volvent.fr>

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont pris acte, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.